

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE

COMMUNE DE BOT-MAKAK

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION

ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND KELLE DIVISION

BOT-MAKAK COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE FOR
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
PUBLIC PROCUREMENT

COMMUNIQUE

N° 002/C/C-BOT-MAKAK/SG/SIGAM DU 24 MARS 2025 PORTANT ATTRIBUTION DEFINITIVE DES LETTRES
COMMANDES RELATIVES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° 001/AONO/C- BOT
MAKAK/CIPM/SIGAM/2025 DU 05 FEVRIER 2025

POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE CERTAINS TRONCONS DE ROUTE COMMUNALE DE LA
COMMUNE DE BOT-MAKAK, DEPARTEMENT DU NYONG ET KELLE, REGION DU CENTRE

(FINANCEMENT : BIP - MINTP, EXERCICE 2025)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT MAKAK COMMUNIQUE :

PAR DECISION MUNICIPALE N° 002/DM/C-BOT-MAKAK/SG DU 24 MARS 2025, l'Entreprise ci-après a été retenue
pour la réalisation du projet :

Numéro du lot	Désignation du projet	Entreprise	Montant (TTC) FCFA	Délai d'exécution
1	Réhabilitation du tronçon de route communale : Carrefour Manguenda 2 – Mbanda (8 km)		14 995 672	Trois (03) mois
2	Réhabilitation du tronçon de route communale : Carrefour Ekoangombe Nord – Lisse (10,24 km)	NEW VALUE ENGINEERING	19 965 465	Trois (03) mois
3	Réhabilitation du tronçon de route communale : Missongue – EP Manguenda 1 (7 km)	BP : 35548 Yaoundé ; Tél : 696 532 023	14 977 365	Trois (03) mois
4	Réhabilitation du tronçon de route communale : Kombe LOG KOTT – Stade de Bobog 1 (7 km)		14 974 378	Trois (03) mois

Le Directeur de l'Entreprise attributaire ci-dessus est invité à se présenter dès diffusion du présent
communiqué au Service Technique de l'Aménagement et du Développement Local de la Mairie de Bot-Makak, pour
recevoir notification de la Décision Municipale d'attribution et pour l'établissement du Marché y afférent.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu d'attribution de mainlevée de la caution de soumission pour
les soumissionnaires non retenus, lesquels sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du
présent communiqué à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces offres seront détruites sans
qu'il ait lieu à réclamation.

Fait à BOT MAKAK, le 24 Mars 2025
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BOT-MAKAK

(Autorité Contractante)



AMPLIATIONS :

- ARMP-CENTRE POUR PUBLICATION ;
- DD / MINMAP / NK ;
- DD / MINTP / NK ;
- SG / CBM ;
- CHEF - STADL (Chef Service Marché) / CBM ;
- ENTREPRISE ;
- DOSSIER ;
- AFFICHAGE.